

Description

Le masseur médical ou la masseuse médicale effectuent avec leurs mains et parfois à l'aide d'appareils des massages spécifiques permettant au patient d'améliorer son état de santé. Ils ont recours à différentes méthodes thérapeutiques (massage, drainage lymphatique, hydrothérapie, etc.) afin de travailler la musculature du corps en profondeur, d'activer les réactions du système nerveux, de favoriser et de stimuler la circulation sanguine et lymphatique. Ils réduisent ou éliminent ainsi les douleurs, tensions musculaires, œdèmes ou défauts de postures des patients.

Selon les méthodes utilisées, leurs principales activités consistent à :

Massage médical et du tissu conjonctif

- pratiquer des massages sur les parties du corps concernées afin de détendre les tensions musculaires et diminuer la douleur;
- réaliser des déplacements et des étirements de la peau (tissus cutanés et sous cutanés), appelés « traits tirés », pour créer par réflexe une stimulation de l'organisme ;
- activer la circulation sanguine grâce à des gestes précis;

Réflexologie plantaire thérapeutique

- exercer des pressions sur des points précis du pied pour créer par réflexe une stimulation des organes correspondants ;

Drainage lymphatique manuel et thérapie compressive

- stimuler le système immunitaire;
- favoriser le retour lymphatique par des pressions exercées en suivant le sens de la circulation lymphatique;
- poser des bandes multicouches pour diminuer les œdèmes ;

Electro- et hydrothérapie

- appliquer des courants électriques de diverses fréquences ou des ultrasons sur une partie du corps pour stimuler les fibres nerveuses afin de faire diminuer la douleur ou d'augmenter les performances ;
- stimuler la circulation sanguine et le retour veineux et lymphatique par des affusions (pluie d'eau versée sur le corps), des bains, des jets, des compresses, etc.

Environnement de travail

Le masseur médical ou la masseuse médicale exercent généralement leurs activités dans un cabinet privé dont ils assument la gestion. Ils peuvent aussi être employés dans des hôpitaux, des homes médicalisés, des centres de réhabilitation ou des cabinets médicaux. Ils sont amenés à collaborer avec divers professionnels de la santé (physiothérapeutes, médecins, etc.). Ils travaillent souvent debout et leurs horaires sont plutôt réguliers.

Formation

La formation de masseur médical ou de masseuse médicale s'acquiert par une formation modulaire.

Lieux

- divers lieux

Durée

- environ 7 à 8 semestres

Conditions d'admission à l'examen

- CFC ou titre équivalent + 1 an d'expérience professionnelle;
- casier judiciaire vierge;
- stage clinique de 6 mois minimum sous supervision.

Titre obtenu

- brevet fédéral de masseur médical ou de masseuse médicale.

Contenu

- Bases de médecine;
- Anatomie;
- Pathologie et méthodes;
- Massage classique;
- Drainage lymphatique;
- Thérapie compressive;
- Réflexologie plantaire;
- Massage dans le tissu conjonctif;
- Electro- et hydrothérapie;
- Anamnèse et communication;
- Psychologie;
- Gestion de la patientèle;
- Administration de cabinet;
- etc.

Remarque: les personnes désirant se former comme masseur dans le domaine du bien-être peuvent le faire dans des écoles privées. Toutefois, le titre délivré n'a pas de reconnaissance fédérale.

Pour plus de détails, consulter

www.orientation.ch/perfectionnement

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Sens tactile développé
- Courtoisie et tact
- Capacité à mettre en confiance autrui
- Sens de la coordination et du mouvement
- Résistance physique
- Aptitude à travailler de façon indépendante
- Désir de soigner les autres

Perspectives professionnelles

Les masseurs médicaux et les masseuses médicales peuvent exercer leur activité en tant qu'employé-e-s, dans des structures cliniques ou de soins, ou à titre indépendant. En Suisse romande et suivant le canton, les masseurs médicaux peuvent être soumis à autorisation de pratiquer à titre indépendant. Leurs prestations peuvent être remboursées par les assurances complémentaires, voire l'assurance de base pour autant que la formation suivie soit agréée par une des associations reconnues par les caisses-maladie. Les masseurs médicaux et masseuses médicales sont par ailleurs soumis-es à un contrôle strict concernant la formation continue; ils et elles doivent suivre des cours de perfectionnement, participer à des échanges, des conférences puis documenter et justifier de leur formation continue.

Perfectionnement

Les masseurs médicaux peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- cours spécialisés proposés par les organisations du monde du travail et par les instituts de formation.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Ergothérapeute HES/Ergothérapeute HES
- Ostéopathe HES/Ostéopathe HES
- Physiothérapeute HES/Physiothérapeute HES
- Réflexologue/Réflexologue

Adresses

Association suisse des masseurs médicaux (VDMS-ASMM)
Schachenallee 29
5000 Aarau
Tél.: 062 823 02 70
<http://www.vdms.ch>

OdA-MM
Organisation nationale du monde du travail des masseurs médicaux
Bahnhofstrasse 13
6020 Emmenbrücke
Tél.: 041 544 05 91
<http://www.oda-mm.ch>